



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 22 mars 2021

Le 22 mars 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des associations d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sous la présidence de Michel JASLEIRE

Convocation du : 17 mars 2021

Les membres présents en séance (dans l'ordre du tableau) :

Michel JASLEIRE, Maire	Christophe MEUNIER
Delphine IMBERT, 1 ^{ère} Adjointe	Roger GRANDPIERRE
Bernadette FOREST 2 ^{ème} Adjointe	Carole MURE
Stéphane POYET 3 ^{ème} adjoint	Julien DERORY
André TRUNEL	Sébastien MORLEVAT
Charles DUTOIT	Laurine SOLLE
Hélène BALLEREY	Stéphane MORLEVAT
Sébastien REYNAUD	

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :

Le ou les membres excusés :

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.
Le Conseil Municipal désigne

Ordre du jour

I.	Approbation du compte rendu du 25 janvier 2021	2
II.	Approbation du compte administratif, compte de gestion 2020 et de l'affectation des résultats	2
A)	Budget Général	2
B)	Budget Pole Technique Intercommunal	3
C)	Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)	4
D)	Budget Lotissement Malleray	4
E)	Budget Zone Artisanale Chanteperdrix	5
III.	Vote des taux d'imposition 2021	6
IV.	Amortissement subventions SIEL	7
V.	Vote des budgets 2021	7
A)	Budget Général	7
B)	Budget Pole Technique Intercommunal	9
C)	Budget Maison de Santé pluridisciplinaire	10
D)	Budget Lotissement Malleray	10
E)	Budget Zone Artisanale Chanteperdrix	11
VI.	Pacte de gouvernance de Loire Forez Agglomération	11
VII.	Désignation d'un élu comme correspondant défense	12
VIII.	Approbation avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez agglomération	12
IX.	Questions diverses	13

I. Approbation du compte rendu du 25 janvier 2021

Les Conseillers municipaux approuvent le compte rendu du 25 janvier 2021.

II. Approbation du compte administratif, compte de gestion 2020 et de l'affectation des résultats

A) Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine IMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget général, dressé par Monsieur Michel JASLEIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **voté : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut être résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		172 160,02 €	122 118,67 €		122 118,67 €	172 160,02 €
Part affectée à investissement					- €	- €
Opérations de l'exercice	360 573,18 €	404 612,60 €	174 794,63 €	207 458,31 €	535 367,81 €	612 070,91 €
Totaux	360 573,18 €	576 772,62 €	296 913,30 €	207 458,31 €	657 486,48 €	784 230,93 €
Résultat de clôture		216 199,44 €	89 454,99 €			126 744,45 €
	Besoin de financement		89 454,99 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		19 408,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		85 899,00 €			
	Besoin total de financement		22 963,99 €			
	Excédent total de financemen					

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**

22 963.99 €
193 235.45 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

(délibération n°2021-03-001)

B) Budget Pole Technique Intercommunal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine IMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Pole Technique Intercommunal, dressé par Monsieur Michel JASLEIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **voté : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut être résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		26 147,79 €	14 657,76 €		14 657,76 €	26 147,79 €
Part affectée à investissement					- €	- €
Opérations de l'exercice	120 954,98 €	137 459,28 €	17 134,61 €	15 213,86 €	138 089,59 €	152 673,14 €
Totaux	120 954,98 €	163 607,07 €	31 792,37 €	15 213,86 €	152 747,35 €	178 820,93 €
Résultat de clôture		42 652,09 €	16 578,51 €			26 073,58 €
	Besoin de financement		16 578,51 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		16 578,51 €			
	Excédent total de financemen					

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**

16 578.51 €
26 073.58 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

(délibération n°2021-03-002)

C) Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine IMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Maison de Santé Pluridisciplinaire, dressé par Monsieur Michel JASLEIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **voté : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut être résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	200,00 €			6 539,12 €	200,00 €	6 539,12 €
Part affectée à investissement					- €	- €
Opérations de l'exercice	4 788,51 €	8 000,81 €	562 326,97 €	512 694,33 €	567 115,48 €	520 695,14 €
Totaux	4 988,51 €	8 000,81 €	562 326,97 €	519 233,45 €	567 315,48 €	527 234,26 €
Résultat de clôture		3 012,30 €	43 093,52 €			- 40 081,22 €
	Besoin de financement		43 093,52 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		150 000,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		198 539,00 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		5 445,48 €			

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**

3 012.30 €

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

(délibération n°2021-03-003)

D) Budget Lotissement Malleray

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine IMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Lotissement Malleray, dressé par Monsieur Michel JASLEIRE,

Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut être résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		66 895,78 €			- €	66 895,78 €
Part affectée à investissement					- €	- €
Opérations de l'exercice	668 187,53 €	651 949,99 €	623 423,10 €	596 025,16 €	1 291 610,63 €	1 247 975,15 €
Totaux	668 187,53 €	718 845,77 €	623 423,10 €	596 025,16 €	1 291 610,63 €	1 314 870,93 €
Résultat de clôture		50 658,24 €	27 397,94 €			23 260,30 €
	Besoin de financement		27 397,94 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		27 397,94 €			
	Excédent total de financement					

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**

27 397.94 €
23 260.30 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

(délibération n°2021-03-004)

E) Budget Zone Artisanale Chanteperrix

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Delphine IMBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget Zone Artisanale Chanteperrix, dressé par Monsieur Michel JASLEIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **voté : 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut être résumé ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		48 255,90 €	85 840,35 €		85 840,35 €	48 255,90 €
Part affectée à investissement					- €	- €
Opérations de l'exercice					- €	- €
Totaux	- €	48 255,90 €	85 840,35 €	- €	85 840,35 €	48 255,90 €
Résultat de clôture		48 255,90 €	85 840,35 €			- 37 584,45 €
	Besoin de financement		85 840,35 €			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES					
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement		85 840,35 €			
	Excédent total de financement					

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRÊTE** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros
- **DÉCIDE** d'affecter comme suite l'excédent de fonctionnement **voté : 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention au budget général de la commune**
 - Reporte l'excédent de fonctionnement de 48 255.90 €
 - Reporte le déficit d'investissement de 85 840.35 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

(délibération n°2021-03-005)

III. Vote des taux d'imposition 2021

Madame la 1^{ère} Adjointe informe le conseil qu'en 2021, La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transfert aux communes pour remplacer la taxe d'habitation. Les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 (15.30 % pour le département de la Loire) dans le respect des règles de plafonnement décrites dans la note d'information du 28 février 2020.

La TFPB devient le nouveau pivot des règles de lien, en remplacement de la taxe d'habitation.

Les conseils départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB.

Pour taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), il n'y a pas de changement, les communes vote le faux comme à l'accoutumé.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle les taux votés en 2020 :

- TAXE FONCIER BATI : 10,74 %
- TAXE FONCIER NON BATI : 32.39 %.

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 qui restent inchangés comme suit à l'unanimité :
 - TAXE FONCIER BATI : 26,04 %
 - TAXE FONCIER NON BATI : 32.39 %.

(délibération n°2021-03-006)

IV. Amortissement subventions SIEL

Madame la 1^{ère} Adjointe expose les faits suivants :

Depuis plusieurs années, la commune verse par le biais du compte 204 des subventions d'équipement à des groupements de collectivités dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune par leur soin suite à des transferts de compétence :

Le SIEL pour les enfouissements de ligne et les extensions de réseau

Les attributions de compensations à LFA

Le cumul des subventions d'équipement s'élève à 101 650,91€

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement annuel sur une durée qui ne saurait excéder 15 ans.

Ceci représente une charge d'amortissement et donc en conséquence de fonctionnement qui s'avère très importante

Pour l'année 2021, la charge est de 25 033,17 €.

L'instruction comptable M14 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

La 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal de procéder à la neutralisation totale de cette charge sur l'exercice 2021 et d'inscrire au Budget primitif les sommes permettant de comptabiliser ces écritures.

À savoir

Constatation des amortissements

Compte 6811 chapitre 042 25 033,17 €

Compte 28041412 chapitre 040 18 770,67 €

Compte 28041582 chapitre 040 3 471,00 €

Compte 28046 chapitre 040 791,50 €

Neutralisation

Compte 7768 chapitre 042 25 033,17 €

Compte 198 chapitre 040 25 033,17 €

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE**

(délibération n°2021-03-007)

V. Vote des budgets 2021

A) Budget Général

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2021, lequel s'élève à :

- **576 439.00 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	90 650,00 €
• 012 charges de personnel	245 860,00 €
• 014 atténuation de produits	39 075,00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	114 393,00 €
• 66 charges financières	1 700,00 €
• 67 charges exceptionnelles	6 128,00 €
• 022 dépenses imprévues	13 510,00 €
• 023 virement à la section d'investissement	40 089,00 €
• 042 opérations d'ordre	25 034,00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	1 000,00 €
• 70 produits de service	82 450,00 €
• 73 impôts et taxes	169 000,00 €
• 74 dotations et participations	87 700,00 €
• 75 autres produits de gestion courante	18 000,00 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	193 255,00 €

▪ **275 087.00 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	19 408,00 €
• Opérations équipement	125 587,00 €
• Remboursement emprunts	27 345,00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2020	89 455,00 €
• Subvention Pôle	12 000,00 €
• Subvention d'équipement versées	792,00 €
• Caution logements	500,00 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	85 899,00 €
• Chapitre 13 Subventions	58 502,00 €
• Chapitre 16 Emprunt	0,00 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	50 763,00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	40 089,00 €
• Opération ordre (amortissement AC Investissement)	792,00 €
• Amortissement réseau Faury et SIEL	24 242,00 €
• Cession	14 300,00 €
• Caution logements	500,00 €

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** et **VOTE**, le Budget primitif 2021 pour la Commune (au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement).

(délibération n°2021-03-008)

B) Budget Pole Technique Intercommunal

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2021, lequel s'élève à :

- **181 073 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général :	52 650,00 €
• 012 charges de personnel	87 500,00 €
• 014 atténuation de produits	0 €
• 65 autres charges de gestion courantes	0 €
• 66 charges financières	200,00 €
• 67 charges exceptionnelles	0 €
• 022 dépenses imprévues	1 000,00 €
• 023 virement à la section d'investissement	39 723,00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

• 013 atténuation de charges	0 €
• 70 produits de service	15 000,00 €
• 73 impôts et taxes	0 €
• 74 dotations et participations	140 000,00 €
• 75 autres produits de gestion courante	0 €
• 77 produits exceptionnels	0 €
• Excédent de fonctionnement reporté	26 073,00 €

- **68 301.00 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**

➤ Dépenses d'investissement

• Restes à réaliser	31 792,37 €
• Opérations équipement	7 309,63 €
• Remboursement emprunts	12 620,00 €
• Solde d'exécution négatif reporté de 2019	16 579,00 €
• Subvention d'équipement versées	0 €

➤ Recettes d'investissement

• Report restes à réaliser	15 213.86 €
• Chapitre 13 Subventions	12 000,00 €
• Chapitre 16 Emprunt	0 €
• Chapitre 10 (FCTVA, TLE, excédent fonctionnement)	16 578,00 €
• 021 virement de la section de fonctionnement	39 723,00 €

- Opération ordre (amortissement AC Investissement) 0 €

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** et **VOTE**, le Budget primitif 2021 pour la Commune (au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement).

(délibération n°2021-03-009)

C) Budget Maison de Santé pluridisciplinaire

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2021, lequel s'élève à :

- **19 012 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

- 002 déficit reporté 0 €
- 011 charges à caractère générale 11 293,00 €
- 66 charges financières 2 770,00 €
- 67 charges exceptionnelles 1 000,00 €
- 023 Virement investissement 3 949,00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

- 002 Excédent de fonctionnement 3 012,00 €
- 75 Autres produits de gestion courante 16 000,00 €

- **212 271 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**

➤ Dépenses d'investissement

- 001 Déficit reporté 43 094,00 €
- 021 immobilisations 4 000,00 €
- 16 Emprunt 165 177,00 €

➤ Recettes d'investissement

- 021 virement fonctionnement 3 949,00 €
- 16 Emprunt 0 €
- 13 Subventions 208 322,00 €

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** et **VOTE**, le Budget primitif 2021 pour la Commune (au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement).

(délibération n°2021-03-010)

D) Budget Lotissement Malleray

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2021, lequel s'élève à :

- **163 398 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

➤ Dépenses de fonctionnement chapitres :

- 011 charges à caractère générale 68 000,00 €
- 042 Opérations d'ordre entre section 95 398,00 €

➤ Recettes de fonctionnement chapitres

- 002 Excédent de fonctionnement 50 658,00 €

- 042 opérations d'ordre entre section 68 000,00 €
- 70 ventes terrain 29 447,00 €
- 774 Subvention commune 15 293,00 €
 - **95 398 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**
 - Dépenses d'investissement
- 001 Déficit investissement 27 398,00 €
- 040 Opération d'ordre 68 000,00 €
 - Recettes d'investissement
- 010 Stocks 95 398,00 €

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** et **VOTE**, le Budget primitif 2021 pour la Commune.

(délibération n°2021-03-011)

E) Budget Zone Artisanale Chanteperrix

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2021, lequel s'élève à :

- **85 841 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**
 - Dépenses de fonctionnement chapitres :
- 011 charges à caractère général : 0 €
- 042 opérations d'ordre 85 841,00 €
 - Recettes de fonctionnement chapitres
- 002 Excédent de fonctionnement reporté 48 255,00 €
- 70 produits de service 37 586,00 €
 - **85 841 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement**
 - Dépenses d'investissement
- 001 Déficit investissement 85 841,00 €
 - Recettes d'investissement
- 3355-010 Variation de stock 85 841,00 €

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** et **VOTE**, le Budget primitif 2021 pour la Commune.

(délibération n°2021-03-012)

VI. Pacte de gouvernance de Loire Forez Agglomération

Vu l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, crée par l'article 1 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite « Engagement et proximité »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-11-2 du CGCT,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération n°26 du conseil communautaire du 20 octobre 2020 portant sur le débat du pacte,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires qui s'est réunie le 19 janvier 2021,

La Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation, après chaque renouvellement général des conseils municipaux, que

le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrite à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. Si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le pacte de gouvernance tel que présenté en annexe. Ce pacte sera ensuite soumis au conseil communautaire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

(délibération n°2021-03-013)

VII. Désignation d'un élu comme correspondant défense

M. le 3^{ème} Adjoint, informe le conseil qu'il y a lieu de désigner un élu pour être correspondant défense.

Les Correspondants Défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires du département.

- Le premier domaine d'information concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

- Le deuxième concerne l'information sur la défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire opérationnelle et citoyenne.

- Le troisième domaine concerne la solidarité et la mémoire, où, en liaison avec les associations patriotiques, la direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, les jeunes générations peuvent prendre part aux réseaux de solidarité organisés autour des vétérans et de leurs proches.

Après un appel de candidatures, sont déclarés candidats :

- Hélène BALLEREY
- André TRUNEL

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), ont été proclamés « correspondants défense » au sein la collectivité :

- **DÉSIGNE** Hélène BALLEREY comme correspondant défense
- **INFORME** la Maison de l'Armée de Saint Etienne de cette désignation

(délibération n°2021-03-014)

VIII. Approbation avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez agglomération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol en date du 25 novembre 2019,

Considérant les propositions d'ajustement des unités d'œuvres présentées lors de la réunion des comités de suivi de novembre 2020,

Considérant la mise en place de l'instruction automatisée des demandes de certificats d'urbanisme de simple information (CUa),

Après délibération, (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol joint à la présente délibération, actant de l'ajustement des unités d'œuvre à compter du 1^{er} janvier 2020 et de l'instruction automatisée des demandes des CUa à compter du 1er janvier 2021.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

(délibération n°2021-03-015)

IX. Questions diverses

➤ **Conseil d'école**

Stéphane POYET présente le compte rendu du dernier conseil d'école.

➤ **Fermeture de classe**

➤ **Terrain multisport**

➤ **Annie Trunel**

Départ à la retraite au 31 aout 2021

Contrat aidé ?

➤ **MSP**

➤ **Prochaine réunion du conseil**

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 19 avril 2021 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30